

COMMUNE DE BEAUFORT

AVIS AU PUBLIC

en matière d'aménagement communal et le développement urbain

Il est porté à la connaissance du public que le bureau Laruade architecte & urbaniste de Luxembourg, au nom et pour le compte du promoteur développeur Majerus-Parmantier Construction de Hosingen, a présenté un projet d'aménagement particulier nouveau quartier dénommé « Montée Hondsbierg »

prévoyant la construction de huit maison d'habitation unifamiliales jumelées et d'une maison plurifamiliale avec quatre unités de logement, sur des fonds sis à Dillingen, inscrit au cadastre de la commune de Beaufort, section A de Dillingen, numéro 137/1561, à l'intérieur du périmètre d'agglomération, en de faible densité avec superposition d'une zone soumise à un plan d'aménagement particulier ;

Conformément à l'article 30 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain le projet d'aménagement particulier est déposé avec toutes les pièces à l'appui **pendant 30 jours, du 25 juillet au 23 août 2019 inclus**, à la maison communale et publié sur le site internet www.beaufort.lu où le public pourra en prendre connaissance.

Dans le délai de trente jours de la publication du dépôt du projet, les observations et objections contre le projet doivent, sous peine de forclusion, être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins par les personnes intéressées.

Beaufort, le 24 juillet 2019

Le collège des Bourgmestre et Échevins,

Camille HOFFMANN

Lily SCHOLTES

Emile WIES